

## Naturalisation française

Par RALAF, le 06/12/2023 à 08:43

Bonjour,

Mon fils est né à l'ile de La Réunion. Il a 20 ans maintenant et suit ses études à Paris depuis 2021. Je souhaiterai savoir s'il a le droit de demander la nationalité française maintenant; sachant que nous les parents, avons la nationalité malgache?

Esperant récevoir votre réponse,

Cordialement,

Par jodelariege, le 06/12/2023 à 09:30

bonjour

tout est expliqué dans le lien officiel ci dessous

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34717

Par youris, le 06/12/2023 à 10:27

bonjour,

Si vous êtes **né en France** de **parents étrangers**, vous obtenez la **nationalité française à** l'âge de 18 ans.

Vous devez remplir les 3 conditions suivantes :

Résider **en France** à l'âge de 18 ans

Avoir eu votre résidence habituelle: Lieu où la personne réside le plus longtemps durant l'année **en France** pendant une période continue ou discontinue de **5 ans** ou plus **depuis l'âge de 11 ans** 

Vos parents étrangers ne sont pas agents diplomatiques ou consuls de carrière

source : naturalisation enfant né en France de parents étrangers

salutations